



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
EN DATE DU 12 JANVIER 2017**

L'an deux mil dix-sept, le jeudi douze à 20h00 le conseil de communauté, dûment convoqué par monsieur le président, s'est assemblé à la chambre de métiers de Coutances, sous la présidence de monsieur BIDOT, président.

Ordre du Jour :

- installation du conseil de communauté
A compter de cette installation et jusqu'à l'élection du Président, la présidence de la séance sera assurée par le doyen de l'assemblée.
- Désignation d'un secrétaire de séance
- N° 1 - Election du Président
- N° 2 - Fixation du nombre de vice-présidents et composition du bureau
- N° 3 - Elections des vice-présidents et le cas échéant des autres membres du bureau
Lecture de la charte de l' élu local
- N° 4 - Création de la CLECT
- N° 5 - Versement d'avances de subvention

PRESENTS :

ALEXANDRE Gisèle	DOLOUE Régine	LAMELLIERE Pierre-Marie	MOREL Jacques
AVENEL Max	DOYERE Joël	LAMY Daniel	NICOLLE Guy
BEAUFILS Erick	DUDOUIT Noëlle	LAMY Yves	PAISNEL Gérard
BELHAIRE Sébastien	DURAND Benoît	LAUNAY Bruno	PAREY Daniel
BELLAIL Rémy	DUTERTRE Christian	LAURENT David	PASERO Sylvie
BESNIER Nadège	FALAISE Léon	LE MIERE Maud	PAYSANT Sophie
BIDOT Jacky	FOSSARD Guy	LEBRET Paulette	PERIER Claude
BOSCHE Bernard	FOURNIER Delphine	LECLERC Marc	PERRODIN Jean-Pierre
BOUDIER Régis	FREMOND Didier	LECLERC Patrick	RAULT Jean-Benoît
BOUILLON Emmanuelle	GALBADON Grégory	LECOEUR Yves	RENOUF Valérie
BOURDIN Jean-Dominique	GALLET-MOREEL Caroline	LECROSNIER Jean	RIHOUEY Hubert
BOURGET Denis	GEYELIN Guy	LEDOUX Dany	ROBIN Maurice-Pierre
CANU Michel	GOSELIN Béatrice	LEDOC Josette	ROBIOLLE Hubert
CORBET Daniel	GOUX Christian	LEFRANC Daniel	ROMUALD Michel
COULON Gérard	GRIEU Valérie	LEJEUNE Bernard	SARRAZIN Anne
COUSIN Jean-Manuel	GUEZOU Alain	LEMIERE Michel	SAVARY Jean-Pierre
D'ANTERROCHES Philippe	GUILLE Hervé	LEPERCHOIS Xia	SAVARY Etienne
DAVID Catherine	HELAIN Daniel	LOUANTIER Yves	TURGIS Agnès
DAVY DE VIRVILLE Michel	HENNEQUIN Claude	MACE Richard	VAUGEOIS Philippe

DE CASTELLANE Pierre	HERMÉ Michel	MALHERBE Bernard	VILLAIN Annick
DE LAFORCADE Eric	JOUANNE Marc	MARIE Agnès	VILQUIN Franck
DELAFOSSÉ Nadège	JOUANNO Guy	MARIE Jacques	YVON Nicolle
DELIVERT Florent	LAINÉ Sophie	MAUGER Bernard	

ABSENTS EXCUSES : Claude Quesnel (remplacé par son suppléant Bernard Bosché), Michel Perault (procuration donnée à Sophie Paysant), Serge Savary (procuration donnée à Paulette Lebret)

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Nadège DELAFOSSÉ, désignée conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, remplit les fonctions de secrétaire.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Nadège DELAFOSSÉ, désignée conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, remplit les fonctions de secrétaire.

N° 1 – ELECTION DU PRESIDENT

L'élection du président se fait au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Madame Paulette LEBRET, président la séance en tant que doyenne de l'assemblée, demande aux candidats au poste de président de se déclarer.

Monsieur GEYELIN Guy présente sa candidature.

Monsieur BIDOT Jacky présente sa candidature

Puis il est procédé, à bulletin secret, à l'élection dont les résultats sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :

- nombre de votants : 93
- n'entrant pas dans le calcul des suffrages exprimés : 1
- nombre de suffrages exprimés : 92
- majorité absolue : 47
- suffrages obtenus par :
 - Guy GEYELIN : 38
 - Jacky BIDOT : 51
 - Jean-Dominique BOURDIN : 2
 - Yves LAMY : 1

Monsieur Jacky BIDOT ayant obtenu la majorité, est déclaré président.
Ainsi fait et délibéré.

N° 2 - FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET COMPOSITION DU BUREAU

Il est proposé au conseil communautaire la création d'un bureau de la communauté.

Conformément à l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales, ce bureau est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

Il est proposé au conseil communautaire de fixer à 15 le nombre des vice-présidents et à 2 délégués communautaires membres du bureau.

Le bureau pouvant inclure d'autres membres que les seuls vice-président, monsieur le président propose la désignation de 6 délégués territoriaux.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- fixe à 15 le nombre de vice-présidents
- fixe à 2 le nombre de délégués communautaires membres du bureau
- précise que le bureau est composé du président, des vice-président et des délégués communautaires désignés à cet effet.

Ainsi fait et délibéré.

N°3 - ELECTIONS DES VICE-PRESIDENTS

Le conseil communautaire ayant fixé à 15 le nombre de vice-présidents et à 2 délégués communautaires membres du bureau

Il a donc été procédé à l'élection des vice-présidents :

Election du 1^{er} vice-président

Monsieur le président demande s'il y a des candidatures.

Monsieur Jean-Dominique BOURDIN présente sa candidature.

Puis il est procédé, à bulletin secret, à l'élection dont les résultats sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :

- nombre de votants : 93
- n'entrant pas dans le calcul des suffrages exprimés : 13
- nombre de suffrages exprimés : 80
- majorité absolue : 41
- suffrages obtenus par :
 - Jean-Dominique BOURDIN : 70
 - Guy GEYELIN : 10

Jean-Dominique BOURDIN ayant obtenu la majorité, est déclaré 1^{er} vice-président.

Election du 2^{ème} vice-président

Monsieur le président demande s'il y a des candidatures.

Erick BEAUFILS présente sa candidature.

Puis il est procédé, à bulletin secret, à l'élection dont les résultats sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :

- nombre de votants : 93
- n'entrant pas dans le calcul des suffrages exprimés : 17
- nombre de suffrages exprimés : 76
- majorité absolue : 38
- suffrages obtenus par :
 - Erick BEAUFILS : 52
 - Grégory GALBADON : 2
 - Guy GEYELIN : 12
 - Michel ROMUALD : 1
 - Gérard COULON : 1
 - Eric De LAFORCADE : 3
 - Gisèle ALEXANDRE : 1
 - Pierre De CASTELLANE : 2
 - Yves LAMY : 1
 - Hervé GUILLE : 1

Erick BEAUFILS ayant obtenu la majorité, est déclaré 2^{ème} vice-président.

Election du 3^{ème} vice-président

Monsieur le président demande s'il y a des candidatures.

Monsieur Pierre de CASTELLANE présente sa candidature.

Monsieur Eric de LAFORCADE présente sa candidature.

Puis il est procédé, à bulletin secret, à l'élection dont les résultats sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :

- nombre de votants : 93
- n'entrant pas dans le calcul des suffrages exprimés : 5
- nombre de suffrages exprimés : 88

- majorité absolue : 44
- suffrages obtenus par :
 - Pierre De CASTELLANE : 50
 - Eric De LAFORCADE : 32
 - Jean-Manuel COUSIN : 1
 - Guy GEYELIN : 3
 - Claude PERIER : 1
 - Christian DUTERTRE : 1

Pierre De CASTELLANE ayant obtenu la majorité, est déclaré 3^{ème} vice-président.

Election du 4^{ème} vice-président

Monsieur le président demande s'il y a des candidatures.

Monsieur Gérard COULON présente sa candidature.

Puis il est procédé, à bulletin secret, à l'élection dont les résultats sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :

- nombre de votants : 93
- n'entrant pas dans le calcul des suffrages exprimés : 13
- nombre de suffrages exprimés : 80
- majorité absolue : 41
- suffrages obtenus par :
 - Gérard COULON : 50
 - Hervé GUILLE : 2
 - Guy GEYELIN : 23
 - Grégory GALBADON : 1
 - Jean-Manuel COUSIN : 2
 - Guy NICOLLE : 1
 - Nadège BESNIER : 1

Gérard COULON ayant obtenu la majorité, est déclaré 4^{ème} vice-président.

Election du 5^{ème} vice-président

Monsieur le président demande s'il y a des candidatures.

Monsieur Christian DUTERTRE présente sa candidature.

Madame Gisèle ALEXANDRE présente sa candidature.

Monsieur Max AVENEL présente sa candidature.

Puis il est procédé, à bulletin secret, à l'élection dont les résultats sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :

- nombre de votants : 93
- n'entrant pas dans le calcul des suffrages exprimés : 2
- nombre de suffrages exprimés : 91
- majorité absolue : 46
- suffrages obtenus par :
 - Christian DUTERTRE : 51
 - Gisèle ALEXANDRE : 24
 - Max AVENEL : 14
 - Eric De LAFORCADE : 2

Monsieur Christian DUTERTRE ayant obtenu la majorité, est déclaré 5^{ème} vice-président.

Election du 6^{ème} vice-président

Monsieur le président demande s'il y a des candidatures.

Monsieur Daniel LEFRANC présente sa candidature.

Puis il est procédé, à bulletin secret, à l'élection dont les résultats sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :

- nombre de votants : 93
- n'entrant pas dans le calcul des suffrages exprimés : 14
- nombre de suffrages exprimés : 79
- majorité absolue : 40
- suffrages obtenus par :
 - Daniel LEFRANC : 93
 - Grégory GALBADON : 1
 - Guy GEYELIN : 5
 - Daniel LAMY : 1
 - Claude HENNEQUIN : 1
 - Jean-Pierre PERRODIN : 3
 - Régine DOLOUE : 1
 - Nadège BESNIER : 1
 - Hervé GUILLE : 2
 - Gérard PAISNEL : 1

Daniel LEFRANC ayant obtenu la majorité, est déclaré 6^{ème} vice-président.

Election du 7^{ème} vice-président

Monsieur le président demande s'il y a des candidatures.

Monsieur Philippe VAUGEOIS présente sa candidature.

Puis il est procédé, à bulletin secret, à l'élection dont les résultats sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :

- nombre de votants : 93
- n'entrant pas dans le calcul des suffrages exprimés : 10
- nombre de suffrages exprimés : 83
- majorité absolue : 42
- suffrages obtenus par :
 - Philippe VAUGEOIS : 68
 - Daniel LAMY : 4
 - Guy GEYELIN : 8
 - Bernard BOSCHE : 1
 - Yves LAMY : 1
 - Benoît DURAND : 1

Monsieur Philippe VAUGEOIS ayant obtenu la majorité, est déclaré 7^{ème} vice-président.

Election du 8^{ème} vice-président

Monsieur le président demande s'il y a des candidatures.

Madame Sylvie PASERO présente sa candidature.

Puis il est procédé, à bulletin secret, à l'élection dont les résultats sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :

- nombre de votants : 93
- n'entrant pas dans le calcul des suffrages exprimés : 23
- nombre de suffrages exprimés : 70
- majorité absolue : 35
- suffrages obtenus par :
 - Sylvie PASERO : 55
 - Daniel CORBET : 1
 - Dany LEDOUX : 4
 - Pierre-Marie LAMELLIERE : 1
 - Eric De LAFORCADE : 3
 - Guy GEYELIN : 3
 - Sophie LAINE : 1
 - Yves LAMY : 1
 - Nadège BESNIER : 1

Madame Sylvie PASERO ayant obtenu la majorité, est déclaré 8^{ème} vice-président.

Election du 9^{ème} vice-président

Monsieur le président demande s'il y a des candidatures.

Monsieur Daniel HELAINE présente sa candidature.

Puis il est procédé, à bulletin secret, à l'élection dont les résultats sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :

- nombre de votants : 93
- n'entrant pas dans le calcul des suffrages exprimés : 11
- nombre de suffrages exprimés : 82
- majorité absolue : 42
- suffrages obtenus par :
 - Daniel HELAINE : 67
 - Eric De LAFORCADE : 2
 - Dany LEDOUX : 2
 - Hervé GUILLE : 2
 - Daniel LAMY : 2
 - Guy GEYELIN : 2
 - Catherine DAVID : 2
 - Valérie RENOUF : 1
 - Josette LEDUC : 1
 - Pierre-Marie LAMELLIERE : 1

Monsieur Daniel HELAINE ayant obtenu la majorité, est déclaré 9^{ème} vice-président.

Election du 10^{ème} vice-président

Monsieur le président demande s'il y a des candidatures.

Monsieur Guy NICOLLE présente sa candidature.

Puis il est procédé, à bulletin secret, à l'élection dont les résultats sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :

- nombre de votants : 93
- n'entrant pas dans le calcul des suffrages exprimés : 11
- nombre de suffrages exprimés : 82
- majorité absolue : 42
- suffrages obtenus par :
 - Guy NICOLLE : 70
 - Nadège BESNIER : 6
 - Guy GEYELIN : 1
 - Dany LEDOUX : 1
 - Marc LECLERC : 1
 - Bernard BOSCHE : 1
 - Agnès MARIE : 1
 - Hervé GUILLE : 1

Monsieur Guy NICOLLE ayant obtenu la majorité, est déclaré 10^{ème} vice-président.

Election du 11^{ème} vice-président

Monsieur le président demande s'il y a des candidatures.

Monsieur Christian GOUX présente sa candidature.

Monsieur Pierre-Marie LAMELLIERE présente sa candidature.

Puis il est procédé, à bulletin secret, à l'élection dont les résultats sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :

- nombre de votants : 93
- n'entrant pas dans le calcul des suffrages exprimés : 3
- nombre de suffrages exprimés : 90
- majorité absolue : 46
- suffrages obtenus par :
 - Christian GOUX : 52
 - Pierre-Marie LAMELLIERE : 36
 - Hervé GUILLE : 1

- Eric De LAFORCADE : 1

Christian GOUX ayant obtenu la majorité, est déclaré 11^{ème} vice-président.

Election du 12^{ème} vice-président

Monsieur le président demande s'il y a des candidatures.

Monsieur Patrick LECLERC présente sa candidature.

Puis il est procédé, à bulletin secret, à l'élection dont les résultats sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :

- nombre de votants : 93
- n'entrant pas dans le calcul des suffrages exprimés : 16
- nombre de suffrages exprimés : 77
- majorité absolue : 39
- suffrages obtenus par :
 - Patrick LECLERC : 48
 - Daniel LAMY : 1
 - Hervé GUILLE : 18
 - Guy JOUANNO : 3
 - Pierre-Marie LAMELLIERE : 1
 - Guy GEYELIN : 1
 - Yves LAMY : 2
 - Christian GOUX : 1
 - Gisèle ALEXANDRE : 1
 - Franck VILQUIN : 1

Monsieur Patrick LECLERC ayant obtenu la majorité, est déclaré 12^{ème} vice-président.

Election du 13^{ème} vice-président

Monsieur le président demande s'il y a des candidatures.

Monsieur Joël DOYERE présente sa candidature.

Monsieur Grégory GALBADON présente sa candidature.

Puis il est procédé, à bulletin secret, à l'élection dont les résultats sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :

- nombre de votants : 93
- n'entrant pas dans le calcul des suffrages exprimés : 1

- nombre de suffrages exprimés : 92
- majorité absolue : 47
- suffrages obtenus par :
 - Joël DOYERE : 51
 - Grégory GALBADON : 40
 - Yves LAMY : 1

Monsieur Joël DOYERE ayant obtenu la majorité, est déclaré 13^{ème} vice-président.

Election du 14^{ème} vice-président

Monsieur le président demande s'il y a des candidatures.

Madame Valérie GRIEU présente sa candidature.

Puis il est procédé, à bulletin secret, à l'élection dont les résultats sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :

- nombre de votants : 93
- n'entrant pas dans le calcul des suffrages exprimés : 12
- nombre de suffrages exprimés : 81
- majorité absolue : 41
- suffrages obtenus par :
 - Valérie GRIEU : 57
 - Daniel LAMY : 7
 - Agnès MARIE : 1
 - Dany LEDOUX : 3
 - Sophie LAINE : 3
 - Guy GEYELIN : 6
 - Catherine DAVID : 2
 - Nadège BESNIER : 2

Madame Valérie GRIEU ayant obtenu la majorité, est déclarée 14^{ème} vice-président.

Election du 15^{ème} vice-président

Monsieur le président demande s'il y a des candidatures.

Monsieur Franck VILQUIN présente sa candidature.

Puis il est procédé, à bulletin secret, à l'élection dont les résultats sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :

- nombre de votants : 93
- n'entrant pas dans le calcul des suffrages exprimés : 12
- nombre de suffrages exprimés : 81
- majorité absolue : 41
- suffrages obtenus par :
 - Franck VILQUIN : 68
 - Guy GEYELIN : 10
 - Catherine DAVID : 1
 - Didier FREMOND : 1
 - Michel LEMIERE : 1

Monsieur Franck VILQUIN ayant obtenu la majorité, est déclaré 15^{ème} vice-président.

Election du 1^{er} délégué communautaire membre du bureau

Monsieur le président demande s'il y a des candidatures.

Monsieur Philippe D'ANTERROCHES présente sa candidature.

Puis il est procédé, à bulletin secret, à l'élection dont les résultats sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :

- nombre de votants : 93
- n'entrant pas dans le calcul des suffrages exprimés : 17
- nombre de suffrages exprimés : 76
- majorité absolue : 39
- suffrages obtenus par :
 - Philippe D'ANTERROCHES : 61
 - Eric De LAFORCADE : 3
 - Grégory GALBADON : 4
 - Alain GHEZOU : 1
 - Guy GEYELIN : 2
 - Daniel LAMY : 1
 - Jean-Pierre SAVARY : 3
 - Yves LAMY : 1

Monsieur Philippe D'ANTERROCHES ayant obtenu la majorité, est déclaré 1^{er} délégué communautaire membre du bureau.

Election du 2^{ème} délégué communautaire membre du bureau

Monsieur le président demande s'il y a des candidatures.

Madame Nadège DELAFOSSE présente sa candidature.

Puis il est procédé, à bulletin secret, à l'élection dont les résultats sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :

- nombre de votants : 93
- n'entrant pas dans le calcul des suffrages exprimés : 21
- nombre de suffrages exprimés : 72
- majorité absolue : 37
- suffrages obtenus par :
 - Nadège DELAFOSSE : 55
 - Daniel LAMY : 1
 - Nadège BESNIER : 1
 - Yves LAMY : 3
 - Caroline GALLET-MOREEL : 1
 - Grégory GALBADON : 1
 - Jean-Pierre PERRODIN : 1
 - Maud LE MIERE : 2
 - Bernard MALHERBE : 2
 - Béatrice GOSSELIN : 1
 - Dany LEDOUX : 1
 - Eric De LAFORCADE : 1
 - Guy GEYELIN : 1
 - Jean-Manuel COUSIN : 1

Madame Nadège DELAFOSSE ayant obtenu la majorité, est déclarée 2^{ème} délégué communautaire membre du bureau.

A l'issue de l'élection, monsieur le président donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L1111-1-1 du code général des collectivités locales.

Ainsi fait et délibéré.

N°4 – CREATION DE LA CLECT

Les transferts de compétences des communes vers une communauté de communes s'accompagnent des transferts de biens, des personnels, des contrats et des moyens financiers afférents à l'exercice de ces compétences.

Le passage à la fiscalité professionnelle unique induit, pour les communes, une perte de ressources fiscales. Afin de compenser cette diminution de ressources fiscales communales, le législateur a mis en place un versement financier opéré par l'EPCI à fiscalité professionnelle unique au profit de chacune de ses communes membres : l'attribution de compensation. Ce versement constitue une dépense obligatoire.

Le montant de cette attribution de compensation est établi sur la base du montant de la fiscalité professionnelle perçue auparavant par la commune moins le montant des charges transférées par la commune. Cette charge financière est évaluée par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), codifiée à l'article 1609 nonies C du code général des impôts.

La seule mission de cette CLECT est de procéder à l'évaluation du montant de la charge financière transférée à l'EPCI. Elle intervient lors de la transformation du régime fiscal de l'EPCI (passage à la fiscalité professionnelle unique) et lors de tous nouveaux transferts de charge ultérieurs.

La composition de la CLECT est fixée par délibération du conseil communautaire à la majorité des deux tiers. Chaque commune doit être représentée par un conseiller municipal au sein de cette commission. La commission élira un président et un vice-président parmi ses membres.

Après son adoption par ses membres, le rapport de la CLECT devra être adopté par les conseils municipaux à la majorité qualifiée.

Il est proposé au conseil communautaire :

- de créer la commission locale d'évaluation des charges transférées ;
- de fixer la composition de la CLECT à un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune
- de préciser que chaque conseil municipal désignera, par délibération, deux représentants : un titulaire et un suppléant. A défaut de désignation de ses représentants par le conseil municipal, la commune sera représentée de plein droit par son maire (représentant titulaire) et le 1^{er} adjoint (représentant suppléant).
- de préciser que la CLECT sera également associée aux travaux sur l'élaboration du pacte financier et fiscal.

Après l'exposé de monsieur le président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil de communauté

- crée la commission locale d'évaluation des charges transférées ;
- fixe la composition de la CLECT à un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune
- précise que chaque conseil municipal désignera, par délibération, deux représentants : un titulaire et un suppléant. A défaut de désignation de ses représentants par le conseil municipal, la commune sera représentée de plein droit par son maire (représentant titulaire) et le 1^{er} adjoint (représentant suppléant).
- précise que la CLECT sera également associée aux travaux sur l'élaboration du pacte financier et fiscal.

Ainsi fait et délibéré.

N° 5 - VERSEMENT D'AVANCES DE SUBVENTION

Le versement des subventions ne peut intervenir qu'après le vote du budget primitif.

L'application de cette règle pose régulièrement des difficultés au CCAS de la ville de Coutances et aux associations les plus importantes.

Le versement d'acomptes est néanmoins possible sous réserve qu'il soit autorisé par une délibération du conseil communautaire.

Afin de faciliter la gestion de trésorerie du CCAS de Coutances et des associations désignées ci-dessous, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser monsieur le président à mandater les acomptes suivants :

CCAS : versement d'acomptes mensuels

Montant : acompte de 95 000 €

Associations :

- Comité coutançais d'action culturelle (CCAC) : acompte maximum : 60 000 €
- Compagnie DODEKA : acompte maximum : 7 500 €
- EPIC Coutances tourisme portes du Cotentin : acompte maximum : 40 000 €
- Association La Marelle : acompte maximum : 25 000 €
- Association les Bout'chou : acompte maximum : 7 500 €
- Centre d'animation les Unelles : acompte maximum : 30 000 €

Après l'exposé de monsieur le président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil de communauté approuve le versement des avances de subventions présentées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré.

QUESTIONS DIVERSES

NEANT

